

Corse infos

Wanda Mastor : « Il n’y a pas de frein juridique à l’autonomie »

PROPOS RECUEILLIS PAR ISABELLE LANÇON-PAOLI



Wanda Mastor a remis son rapport sur les institutions à Gilles Simeoni, ce vendredi, à la Collectivité de Corse. - I. L.-P.

La constitutionnaliste a rendu ce vendredi à Gilles Simeoni le rapport qu’il lui avait demandé. L’objet de ce document : l’amélioration du fonctionnement démocratique et les modalités selon lesquelles l’île pourrait acquérir son autonomie

Deux axes pour un rapport, celui commandé par le président du Conseil exécutif, Gilles Simeoni, à la constitutionnaliste Wanda Mastor. Premier axe : comment améliorer les institutions existantes afin d’en renforcer le fonctionnement démocratique, et deuxième axe, celui d’une évolution vers l’autonomie insulaire. Un travail qui a donné lieu à 15 propositions formulées par la chercheuse et qui seront débattues devant l’Assemblée de Corse avant la fin de l’année.

Ce rapport n’est pas le premier que vous rendez au sujet de la Corse. Quelle différence y a-t-il entre celui-ci et les précédents ?

Déjà, j’ai moi-même évolué. Il y a donc une forme de maturité. J’avais tendance à être trop Corse et pas assez scientifique, mais là je me suis

encore plus astreinte à être neutre et objective. Ensuite, la mission est aussi beaucoup plus large. À l'époque de Paul Giacobbi, c'était Guy Carcassonne qui avait piloté quelque chose de moins substantiel ; pour Jean-Guy Talamoni, c'était uniquement sur l'inscription de la Corse dans la Constitution. Alors que, cette fois-ci, c'est beaucoup plus large. Cela concerne le fonctionnement des institutions : comment peuvent-elles être plus démocratiques en interne comme en externe, pour, demain peut-être, avoir plus d'outils pour négocier l'autonomie ? Les propositions sont nées essentiellement des trente entretiens que j'ai menés pour la rédaction de ce rapport. J'ai voulu que ces entretiens soient le plus divers possibles, avec des représentants actuels et passés des institutions de la Corse. La mission va s'étaler sur une année et j'ai maintenant à cœur d'interroger des membres de la société civile : les associations, les syndicats, mais aussi les élus qui ne sont plus représentés à l'Assemblée.

Vous préconisez le renforcement démocratique de l'institution, de donner plus de place à l'opposition, concrètement, comment cela se traduirait-il ?

Pour l'opposition, plusieurs choses ont été proposées lors des entretiens, mais ce sera à l'Assemblée de modifier son règlement intérieur si elle le souhaite. J'insiste sur le fait que ce ne sont que des propositions. Premier point, qui est une question de bon sens, la question des délais. Par exemple, pour être mieux éclairé au moment de la session, un élu doit obtenir l'avis du Cese au moins quelques jours avant, et pas le matin même. Plus concrètement, on peut aussi offrir à l'opposition la présidence systématique d'une commission, pas seulement thématique mais aussi organique. Ou alors, il s'agirait de modifier le scrutin, car la représentation proportionnelle favorise la majorité, or je propose au plus fort reste. Si l'élection des commissions avait été faite avec une proportionnelle au plus fort reste, les deux groupes de l'opposition auraient eu un élu de plus.

Vous avez aussi étudié le cas de la chambre des territoires. Inutile pour certains, indispensable pour d'autres. Elle a pour rôle d'être un interlocuteur entre les élus territoriaux et le rural. En parallèle, vous

préconisez le retour des pieve, quelle différence avec la chambre des territoires et comme les articulez-vous ?

Vous faites bien de faire mention de la chambre des territoires car je ne m'attendais pas à autant de divergences ! Il y a ceux qui veulent la valoriser, la mettre au centre de tout, comme Paul Giacobbi qui aimerait en faire une sorte de Sénat, et il y a ceux qui sont pour une suppression pure et simple. Je rappelle qu'elle a un statut législatif et ne peut être supprimée si facilement. La différence avec les pieve est immense, car la chambre des territoires est certes un relais, mais entre élus et élus, tandis que les pieve sont des conférences citoyennes où il n'y a pas d'élus. On tire au sort des citoyens, dans le cadre des anciennes provinces telles qu'elles étaient au XVIIIe siècle, afin qu'ils s'expriment sur un sujet donné. J'insiste sur la nécessité de rester sur un seul sujet, en l'occurrence le développement durable, parce que sinon cela peut partir dans tous les sens.

Point plus consensuel, mais ô combien complexe, celui du nombre important d'agences et offices. Là aussi, il y a la théorie, qui se heurte à la pratique...

Là non plus je ne m'attendais pas à ce qui est ressorti des entretiens. C'est en effet un sujet très complexe, mais les personnes consultées sur ce sujet sont au diapason pour dire qu'il faut en fusionner. Quatre d'entre elles ont un statut réglementaire, c'est-à-dire qu'elles pourraient être supprimées et quatre ont un statut législatif. Mais je n'ai pas voulu proposer de supprimer quoi que ce soit, car cela aurait eu de grandes conséquences humaines. Comme vous le savez, il y a des différences statutaires, on parle de personnels, d'humain. C'est pourquoi je me contente de dire qu'il faut se pencher sur le cas des agences et offices et de leur éventuelle fusion. C'est complexe, douloureux, mais il faut absolument le faire. Là, je ne parle que des agences et offices, mais il y a d'autres satellites de la Collectivité sur lesquels il faut se pencher. L'une des priorités est de procéder à un audit.

L'autre partie du rapport concerne l'évolution vers une autonomie de l'île. Concrètement, qu'est ce qui, à ce jour et d'un point de vue juridique, empêche l'accession à cette autonomie ?

Justement, le frein n'est pas juridique, il est culturel. Cela ressort de tous les entretiens et de tous les travaux que je mène depuis de nombreuses années. Le seul frein est vraiment culturel, c'est le jacobinisme ambiant que l'on ne retrouve dans aucun autre pays. Je suis comparatiste et toutes les îles en Europe sont autonomes ou, en tout cas, ont la possibilité de faire des lois sans entraver le caractère indivisible de leur État, que ce soit des monarchies ou des Républiques. Juridiquement, il n'y a donc aucun obstacle, il suffit de l'inscrire dans la Constitution et permettre à la Corse de faire des lois dans certains domaines, qui n'entraveraient en rien l'unité de la République et la compétence régalienne de l'État.

Ce rapport s'inscrit dans une dynamique plus globale de décentralisation, voulue notamment par la présidente des régions de France...

Cela s'explique par le fait que j'ai été contactée par la présidente des régions de France, Carole Delga, avant d'être mandatée par Gilles Simeoni. J'ai en effet une « étiquette » sur ce sujet. Donc oui, ce rapport s'inscrit bien dans une demande globale des présidents de région. Le Covid, paradoxalement, a eu au moins un effet positif, c'est que les citoyens se sont rendu compte que les capitaines pendant la tempête, donc la pandémie, ce furent vraiment les présidents de région.